

République du Sénégal

MINISTÈRE  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR  
DE L'EDUCATION POPULAIRE  
ET DU SPORT  
(I. N. S. E. P. S.)

# La Boxe au Sénégal : les problèmes liés à son développement

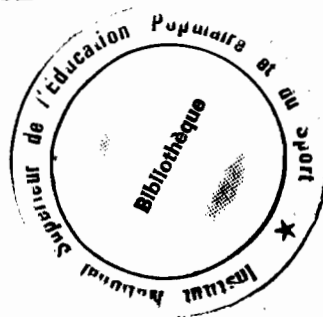


MÉMOIRE DE MAÎTRISE ES SCIENCES ET  
TECHNIQUES DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE  
ET DU SPORT

présenté et soutenu par :

**Joseph DIOUF**

né le 19 Mars 1961 à NOBANDANE



Directeur

**Frédéric RUBIO**

Professeur à l'INSEPS

ANNEE UNIVERSITAIRE : 1988 - 1989

- D E D I C A C E S -

Ce mémoire est dédié à ma modeste famille qui n'a ménagé aucun effort pour la réussite de mes études.

A toutes les Soeurs de Saint-Coeur de Marie et la famille JOUGA qui m'ont toujours aimablement accueilli. Que la Mère Jean Louis DIENG soit ici plus spécialement honorée.

A ma très chère Odile Fatou KAMA pour son soutien si précieux.

A la famille ARCENS et DESPAGNE qui sans cesse m'ont aidé dans les moments difficiles.

-oo00oo-

- REMERCIEMENTS -

Mais comment conclure cette présentation sans adresser nos plus vifs et nos plus sincères remerciements à toutes celles et tous ceux qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration de cet ouvrage.

- A monsieur RUBIO (professeur de Combat) à qui je dois la découverte de cette belle discipline et la réalisation de ce mémoire.

- A justin FONS (professeur d'EPS au Collège Sacré-Coeur) qui a su orienter mes études.

- A Moustapha BA (Vice-président de la Ligue de Dakar) qui m'a apporté un précieux concours pour la documentation. De même que Oumar DIOP (conseiller technique régional) et la section "Documentation" du "Soleil", qu'ils trouvent l'expression de ma profonde gratitude à travers ces lignes.

- Aux Instructeurs et Techniciens : Mamadou DIALLO, Idrissa DIONE, Pathé NDIAYE, Badara LO, Mamadou KANE, Abdoulaye SIDIBE, Babacar NDIAYE, Yes DIOL (président de la Ligue de Dakar).

- A Mame Hola FAYE journaliste et entraîneur de lutte pour ses bons conseils.

- Je félicite plus particulièrement tous mes professeurs qui m'ont si efficacement guidé avec un esprit de tolérance et de compréhension dans mes études.

- A tous mes camarades étudiants et à mes fidèles amis boxeurs.
  
- A Nafissatout PAYE pour sa grande compétence et son son dévouement sans limite pour la frappe de ce mémoire.

- SOMMAIRE -

	<u>Pages</u>
<u>INTRODUCTION</u> - .....	1
1. Organisation de la boxe dans le monde .....	5
2. Historique de la boxe au Sénégal .....	6
3. Méthodologie .....	14
<u>CHAPITRE I. - INFRASTRUCTURES</u> .....	15
I. Sources financières .....	15
II. Le matériel .....	20
II.1. - Les salles .....	20
II.1.1. - Les facteurs physiologiques .....	20
II.1.2. - L'apprentissage technique et tactique .....	21
III. Les équipements et instruments de travail ...	23
<u>CHAPITRE II. - LES ACTIVITES DE LA FEDERATION</u> .....	25
I. Situation actuelle de la boxe .....	26
II. La situation des ligues .....	27
<u>CHAPITRE III. - L'ENSEIGNEMENT DE LA BOXE</u> .....	33
I. Formation des entraîneurs .....	39
II. Formation des arbitres .....	40
<u>CHAPITRE IV. - LES DIFFERENTES CONCEPTIONS                     DE LA BOXE</u> .....	42
I. La boxe sans compétition .....	43
II. La boxe de compétition .....	48
II.1. Les accidents de la boxe .....	48
II.1.1. Causes physiologiques .....	50
II.1.2. Le Boxing-business .....	51
<u>CONCLUSION</u> .....	64.

L'usage du poing serré nous vient du fond des âges.

Dès que l'homme a pu se dresser sur ses membres postérieurs et ainsi libérer ses membres supérieurs, il a tout naturellement découvert l'utilité de ses poings dans ses rapports avec ses congénères.

Étymologiquement, le mot poing vient du grec "puxos" dérivé de "pugme" (en latin pugnus).

La même racine a donné poigne, empoignade et aussi pugilat.

Dans la Grèce antique le pugilat ou lutte à coups de poings était introduit dans les écoles au même titre que les beaux arts ou la philosophie. Pour les Grecs, le pugiliste était un personnage vénéré.

Les athlètes se protégeaient les mains avec des lanières de cuir appelées "Cestus".

Puis, peu à peu, le ceste est renforcé par des rondelles de cuir, ensuite garni de boules de plomb qui transformaient le poing en une arme meurtrière.

Comme le pancarcé et les combats de gladiateurs, le pugilat a sombré dans la violence et la cruauté.

Interdit au IIIe. siècle après J.C par l'empereur Théodorus Flavius, le pugilat est réapparu au 18e. siècle sous le nom de boxe de l'anglais "to box" (frapper avec les poings).

Mais qu'est-ce que la boxe ?

Pour certains, c'est une activité de "voyou", un sport aux coups "destructeurs" et "sauvages" n'évoquant que de la brutalité et de la violence. Pour d'autres, c'est un amalgame de coups n'ayant aucune réalité technique.

Le boxeur est alors considéré comme une "machine à cogner", un "robot humain".

Ces considérations loin de plaider en sa faveur, portent au contraire préjudice à son développement.

Pourtant cette discipline de combat est d'abord un jeu. Un jeu codifié, destiné à mettre en valeur les qualités combattives des pratiquants en créant des conditions propres à un affrontement loyal.

Dans les limites du règlement, elle constitue une solution optimale qui permet de préserver la virilité et la réalité du combat.

Le manque de combativité chez un jeune garçon n'est-il <sup>pas</sup> ressenti par ses parents avec autant sinon plus d'anxiété que l'excès d'agressivité ? L'expérience de l'opposition n'est-elle pas aussi indispensable à notre formation affective et sociale ?

Le sens du défi, le goût du risque, l'acceptation d'une agressivité à l'implacable loi de la réciprocité font partie de notre patrimoine génétique et de l'histoire de l'humanité.

Si la boxe n'existait pas, faudrait-il l'inventer ?

Les premiers rudiments du code sportif les "London Prize ring" ont été institués par un Anglais Jack BROUGHTON. Ils contenaient déjà l'interdiction de frapper un homme à terre.

Malgré tout, la force brutale prévalait toujours dans les combats.

C'est seulement en 1891 avec l'application des règles du Marquis de Queensbury que la boxe est devenue une discipline sportive.

Obligation est faite aux boxeurs de porter des gants, de respecter les catégories de poids, d'observer le compte à dix pour l'homme à terre et de limiter à trois minutes la durée des reprises.

Pourtant elle n'était pas encore à l'abri des vices. Elle va suivre parallèlement une autre voie : celle ouverte par le Baron Pierre de Coubertin.

Une boxe sportive, dirigée et contrôlée par un organisme sportif, débarrassée des ingérences mercantiles est inscrite dès 1904 au programme des J.O. de Saint-Louis.

Aujourd'hui elle s'est imposée dans de nombreux pays comme sport populaire : plus de cent nations sont affiliées à l'Association Internationale de la Boxe amateur (AIBA).

Considérée comme une discipline éducative, elle suscite beaucoup d'intérêts, car outre son pouvoir éducatif la boxe constitue aussi un moyen de promotion sociale.



Exercée en dehors des règles, elle ne serait qu'une "escrime de poings", une pratique pour règlements de comptes. Mais comme la plupart des disciplines de combat, elle est conditionnelle et peut être la meilleure ou la pire des choses selon l'usage que l'on en fait. D'ailleurs depuis sa création, elle est sans cesse sous la pression des moeurs, des connaissances sportives et médicales d'où l'importance de son organisation dans le monde.

#### 1. - Organisation de la boxe dans le monde -

La boxe de compétition est contrôlée par des organismes internationaux qui correspondent à deux niveaux principaux :

- au niveau amateur :

. L'AIBA (Association internationale de la Boxe amateur créée depuis 1904.

. L'AABA (Association africaine de Boxe amateur) devenue CAB (Confédération africaine de Boxe) depuis 1987 .

- au niveau professionnel :

. L'ABU (African Boxing Union) en Afrique fondée en 1973.

. L'EBU (European Boxing Union) regroupe toutes les fédérations d'Europe occidentale.

Cependant au niveau mondial il existe trois groupements principaux :

. La WBA (World Boxing Association) fondée en 1920. Elle contrôle la plus grande partie de la boxe de l'Amérique du Nord, du Sud et de l'Extrême Orient.

. La WBC (World Boxing Council) fondée en 1963. Elle comprend la Fédération européenne, la BBBC (British, Boxing, Board Council), l'Union d'Amérique Latine et l'Oriental Fédération.

. La NYAC (New York Athletic Commission) effort d'unification de la WBA et de la WBC.

Mais à l'histoire des idées ne faut-il pas substituer celle des pratiques ? C'est-à-dire comment la boxe est née au Sénégal ? Comment elle a évolué ?

## 2. - Historique de la boxe au Sénégal -

Partons d'abord des constatations suivantes.

- Depuis Benghazi (Libye) 1979, le Sénégal n'a pas envoyé de boxeurs au championnat d'Afrique.
- Au IVe. Jeux africains de Nairobi (Kenya) en 1987, nos six sélectionnés dont cinq sans compétitions sont éliminés dès le premier tour.
- A l'intérieur du pays, les Ligues régionales n'existent que de nom.
- Les galas amateurs sont rares et le public insignifiant.
- Les boxeurs professionnels sont voués à l'oubli. Depuis 1985 aucune licence n'a été enregistrée.
- Les boxeurs désertent les salles à force de se croiser les bras.
- Les entraîneurs pour la plupart des retraités se plaignent de la rareté des stages.

- Après un stage de recyclage en 1987, les arbitres parmi lesquels trois internationaux risquent de passer prématurément par la trappe, victimes des critères de maintien reposant sur la pratique du juge-arbitre.

Comment on est arrivé là ?

Pour répondre à cette question, nous allons suivre l'histoire de la boxe dans le pays.

C'est vers 1920 que la boxe a fait son apparition au Sénégal, sous l'instigation d'un Européen du nom de Yolani. L'Association sportive et culturelle dakaroise et les Poilus (association à but social) ont oeuvré de toute leur force pour propager la boxe dans le pays.

Deux ans après, c'est-à-dire le 24 septembre 1922, un fils du Sénégal Louis Barrick alias Batling Siki, est devenu champion du monde des mi-lourds (75-81 kg). Quelques années après Batling Siki, Assane Diouf à qui on doit le nom du Stade après la Cité Police à la Geule Tapée a relevé la côte d'amour de la boxe sénégalaise : champion de France des moyens (71-75 kg) en 1945, Assane a réalisé l'exploit de remporter le titre des mi-lourds (75-81 kg), en 1948, à l'âge de 40 ans.

Pendant ce temps là, Idrissa DIONE, né le 21 juillet 1929, est devenu champion du Sénégal des Welters (63,5-67kg). Titre qu'il a gardé jusqu'en 1949, date de sa venue en France à Marseille. Deux ans plus tard, en 1951, Idrissa est passé professionnel, à ses côtés, l'ancien grand champion Assane Diouf, entraîneur du club de l'Etoile noire à Paris. Le 23 novembre 1953, Idrissa a remporté le championnat de France des Welters. Mais son plus grand exploit a eu lieu le 24 juin 1955, date à laquelle il est devenu le

premier sénégalais champion d'Europe dans sa catégorie. Mais malheureusement, une blessure à l'oeil l'a définitivement éloigné du ring. Il est rentré à l'I.N.S. (Institut national de Sport) de Paris à 28 ans et il est sorti major de sa promotion. Revenu au Sénégal en 1965, après la mort de Assane Diouf, il s'occupe actuellement de la direction technique nationale (DTN) en plus de ses fonctions d'expert de l'AIBA.

La première fédération sénégalaise de boxe (FSB) a vu le jour en 1960. Elle est dirigée par le Révérend Père BOYER pendant qu'Assane Diouf est nommé entraîneur de la sélection nationale. Entre 1964 et 1965 deux présidents se sont succédés : Mamadou NDIAYE (1964) puis Souleymane DIOP (1965).

L'année 1965 a marqué le réel démarrage de la boxe au Sénégal. En effet, à cette année, Idrissa DIONE, fraîchement arrivé de France, a crée les Ligues de Thiès, Diourbel, St-Louis, Tambacounda et Casamance, car, malgré l'engouement que suscitait cette discipline à cette époque, elle ne se pratiquait qu'à Dakar.

Après la création des Ligues régionales, Idrissa s'est attelé à la formation des premiers cadres en organisant des stages. Parmi les stagiaires, notons la présence de Moussé Yès DIOL (actuel président de la Ligue de Boxe de Dakar) et Mamadou DIALLO (promoteur de boxe professionnelle, membre de la FSB et instructeur de boxe).

En 1965, à 20 ans, DIALLO est entraîneur adjoint de l'équipe nationale aux côtés d'Idrissa DIONE. Diplômé de l'INS de Paris où il est entré en 1967, il est revenu au Sénégal en 1969 et s'est occupé de la réorganisation de la section de boxe du Diaraf de Dakar. Il a ouvert la première école de boxe aux jeunes de moins de 15 ans en 1970.

Il va occuper successivement les postes d'entraîneur national et de directeur technique national.

En 1966, Alioune DIOP, actuel président de la FSB, après avoir créé la section de boxe de l'ASFA, a succédé à Souleymane DIOP. C'est durant son règne que la boxe a eu une grande popularité notamment avec des figures comme Oumar FALL, Pierre Amon NDIAYE, Abdou FALL et Seyni SENE. Alioune DIOP restera 7 ans à la tête de la Fédération.

C'est en 1971, soit 6 ans après la formation des premiers techniciens de la boxe, que les arbitres sont réunis à leur tour en un stage initié par Moustapha BA (le premier Sénégalais à avoir arbitré aux Jeux Olympiques à Munich en 1972). Pourtant, il a commencé par le football d'abord comme joueur au FFS (Foyer France Sénégal) et la J.A., ensuite comme arbitre. Il a rejoint le "noble art" en 1954 après une brève carrière de boxeur dans l'armée. En 1963 il participe à un stage à l'Institut national de Sport (INS) de Paris. Sorti major de sa promotion, il officie aux Jeux de Dakar en 1963, et aux Jeux africains de Brazzaville en 1965. Mais c'est en Zambie, au IV<sup>e</sup>. championnat d'Afrique en 1968 qu'il s'est imposé véritablement. Retenu sur la liste des juges internationaux, il est passé arbitre international à l'occasion des championnats d'Afrique à Nairobi en mars 1972. Mais, en dehors de ses fonctions d'arbitre-juge-international, Moustapha BA a occupé le poste de secrétaire général de la FSE entre 1972 - 1987, ensuite il a rejoint la Ligue de Dakar où il occupe le poste de deuxième vice-président.

Son arrivée à l'instance fédérale a coïncidé avec l'application du décret 72-1205 instituant les fonctions

du directeur technique national (DTN). Décret qui a vu l'installation de Idrissa DIONE dans ses fonctions de DTN de la FSB.

L'année suivante, c'est-à-dire en 1973, Alioune DIOP (président depuis 1966) a cédé la place à Abou DIARA. La fédération est dissoute en 1974 après la démission de ce dernier.

Un Comité national provisoire (CNP) est créé avec à sa tête Félix Joinel. A la première année du CNP (1975), deux personnalités sont à la tête du staff technique : Idrissa DIONE (DTN) et Mamadou DIALLO (entraîneur national). Une politique de relance générale de la boxe est entamée avec l'organisation de plusieurs galas au niveau national et international. Trois pays se sont rendus successivement au Sénégal : l'Italie au mois de mai, la Haute-Volta (Burkina-Faso) en décembre et le Ghana en février.

Un titre continental est enregistré avec Idrissa KONATE : champion d'Afrique professionnel des Moyens.

Le club Battling Siki a vu le jour sous l'impulsion du Colonel Hamouda (ex-secrétaire général de l'ABU) en collaboration avec la Fédération sénégalaise de Boxe (FSB). La naissance de ce club en hommage à notre compatriote a constitué une planche de salut pour le réel démarrage de la boxe professionnelle ; ce secteur n'a pratiquement pas existé au Sénégal depuis 1960. Les meilleurs pugilistes étaient obligés de s'expatrier en France afin d'éclore.

A la création de ce club, il était décidé que pour perpétuer la mémoire de Louis Barrick FALL, un mémorial serait organisé chaque année. C'est dans ce cadre que s'est

déroulé pour la première fois au Sénégal un championnat d'Afrique qui a opposé le Zaïrois Mamba SHAKO (challenger) au Malien Bagayo SOUNKALOU. Un combat remporté par ce dernier par KO à la 14e. reprise.

Après Félix JOINEL, trois présidents vont se succéder à la tête du CNP (entre 1975-1982), Baffa NDIAYE, Gaston GUILLABERT et Alioune DIOP à nouveau. L'objectif fixé par le CNP est la redynamisation de la boxe dans le pays.

Entre 1983 et 1984, 21 galas en tout ont été organisés en cours de saison :

- 8 galas organisés par le CRP (Comité régional provisoire) du Cap-Vert ;
- 3 galas organisés par le CNP au titre de championnats nationaux ;
- 4 galas par le CRP du Sénégal-Oriental ;
- 3 galas par le CRP du Sine-Saloum ;
- 2 galas par le CRP de Thiès.

Mais pour les professionnels, c'est l'annonce de la décadence. Un seul gala international a pu être organisé par le promoteur Mamadou DIALLO.

Au premier tournoi de la Zone 2 du Conseil supérieur du Sport en Afrique (CSSA) tenu dans la capitale guinéenne, notre pays s'est brillamment distingué en remportant 3 médailles d'or. Un an après, en 1985, la FSB est remise sur pied avec la réélection du nouveau président fédéral Alioune DIOP.

Les perspectives visées sont : la formation et le perfectionnement d'entraîneurs, de boxeurs et d'élèves-arbitres dans toutes les régions - l'installation de nouvelles ligues notamment à Fatick, Kolda et Louga.

Aujourd'hui en 1989, après 29 ans d'existence (17 ans de fédération, 12 ans de CNP) 9 présidents ont guidé les destinées de la boxe au Sénégal. Nous noterons de passage l'inéluctable précarité de leurs mandats, signe indéniable d'une instabilité notoire au sein de la FSB. Cependant, il se dégage une particularité. Seul l'actuel président (Alioune DIOP) a pu garder 14 ans son poste (1966-1973 et 1982-1989). Mais de 1985 à 1989, après 4 ans de perspectives, nous avons abouti aux constats mentionnés au départ. A l'heure où nous écrivons ces lignes, toute activité de la Ligue de Dakar vis à vis de la Fédération est suspendue. Celles de Thiès et de Diourbel sont en inactivité fonctionnelle.

Que se passe-t-il au sein des instances dirigeantes du noble art ?

Est-il possible que cette situation change ?

La boxe sortira-t-elle de son marasme ?

Certes, beaucoup nous diront qu'elle se heurte à un problème économique vu la faiblesse de sa subvention (500 000 F CFA). Mais cela peut-il expliquer l'inactivité de la Ligue de Dakar ?

Une fois les problèmes soulevés, il serait souhaitable de trouver les facteurs limitant le développement de la boxe au Sénégal. Dans le même ordre d'idée, le rôle joué par les responsables de cette discipline mérite d'être évoqué.



Nous proposons aussi de chercher la part de responsabilité de chaque organisme chargé de gérer la boxe dans le pays. Cela dans le but de procéder à une analyse critique de la situation qu'elle traverse. Il est de notre devoir aussi de chercher, non seulement à montrer les conséquences que la conjugaison des problèmes peut avoir sur son développement, mais aussi de trouver des explications aux mobiles de ces maux.

Nous allons procéder aussi à une étude des différentes conceptions que l'opinion publique a sur la boxe afin de montrer son aspect éducatif et constructif qu'on a tendance à négliger.

Ainsi pourrons-nous tirer des leçons en vue d'un développement plus efficace et plus judicieux de la boxe au Sénégal.

3 - METHODOLOGIE -

Pour réaliser cette étude, nous avons procédé à une vingtaine d'entretiens avec des personnes qui ont toutes, pour des raisons diverses, milité de près ou de loin dans le milieu de la boxe. La technique de l'enquête consiste à un recueil des témoignages par interviewen s'appuyant sur le thème : "les problèmes liés au développement de la boxe au Sénégal.

Tout en respectant la logique de l'entretien, nous avons laissé les personnes s'exprimer librement. Mais nous ne nous sommes pas limités à résumer la situation de la boxe à travers ces seuls entretiens. Il convient d'y ajouter les nombreux documents que nous avons découverts sur les rayons des Archives du "Soleil" et les documents manuscrits qui nous ont été confiés par des cadres de la boxe. Le présent travail cherche à répondre à une interrogation et traduit les préoccupations du militant de la boxe que nous cherchons à devenir.

Chapitre I : - INFRASTRUCTURES -

## I. - SOURCES FINANCIERES -

Le thème "Sport et Argent" a longtemps suscité beaucoup de débats.

L'exemple le plus frappant au Sénégal est la tenue des Etat généraux du Football en novembre 1987 où une nouvelle politique financière du Club futur est dégagée. Si nous examinons les maux qui affectent notre sport, nous apercevons que la faiblesse des moyens est l'un des plus importants : le coût des équipements, les installations et leur entretien, le matériel didactique ont donné une dimension économique aux activités physiques et sportives. Aujourd'hui, nos sportifs, particulièrement les footballeurs et les basketteurs, évoluent dans un décor différent avec la poussée du sponsoring. La recherche des moyens financiers apparaît comme un passage obligatoire pour une discipline qui veut maîtriser son développement.

Qu'en est-il pour la boxe ?

Les facteurs limitants du développement de cette discipline étant <sup>l'objet</sup> de notre étude, nous trouvons indispensable de procéder à une analyse minutieuse du dossier financier de la Fédération sénégalaise de Boxe (FSB). Cet examen nous permettra de faire une évaluation de ses potentialités par rapport à ses objectifs. La mise sur pied d'une Fédération est certes une bonne initiative, mais quand on pense à son fonctionnement, un problème fondamental fait son apparition : celui des finances.

Quelles sont les sources financières de la FSB ?

Si on examine les rapports d'activité des saisons 1985-86 et 1986-87, quatre sources principales sont à noter :

- la subvention,
- le renouvellement des licences,
- les affiliations des clubs,
- les dons.

L'apport financier le plus important si nous nous en tenons aux statistiques provient des subventions. Pour la saison 1985 elles représentent 81 % du budget. Alors que celui des licences et des dons constituent les 19 %. Seulement la FSB n'a pas conservé ces quatre sources financières. A partir de 1985, une seule est restée fonctionnelle : les affiliations et réaffiliations. Dès lors, ce sont les contributions des clubs qui ont constitué la base essentielle des finances.

Mais dans quelles conditions ?

Pour la commission d'amateurisme présidée par Monsieur Mamadou Madison SECK (premier vice président) "Le problème des affiliations et réaffiliations reste toujours entier, car les périodes indiquées ne sont pas respectées, surtout pour certains clubs des ligues régionales qui ne pensent même pas à se mettre en règle vis à vis de la Fédération". (1)

Entre 1985 - 1987 ces rapports sont passés de 35 750 F (1985) à 6 500 F (1986) ensuite à 3 250 F (soit la contribution d'un club en 1987). Et durant les deux dernières saisons 86 et 87, le rapport financier a enregistré des soldes négatifs de 133 436 F, en 1986 et de 1 250 F en 1987.

(1) "Rapport d'unités" - 1985-86 et 1986-87. P. 20.

Les dépenses sont réparties comme suit :

- . Pour la saison 1985 - 39 % des recettes en achats divers ;
  - 20 % en frais de secrétariat ;
  - 21 % en frais de transport.
- . Pour la saison 1986
  - 75 % des recettes sont dépensées en frais de transport.

En 1987 un seul achat est enregistré pour le prix de 4 300 F sur des recettes annuelles totales de 3 250 F. Alors que si on tient compte des perspectives de la FSB pour l'année 1985, il se pose un problème quant à l'utilisation des moyens dont elle dispose.

Nous avons choisi en exemple le projet de budget du développement de la boxe dans la Ligue de Dakar (tableau 1 ). Ce tableau contient le matériel minimum indispensable pour les ligues.

En août 1986, la Direction technique nationale a établi un calendrier de travail dans le cadre de la préparation de l'Equipe nationale en vue des compétitions de la Zone 2 et des Jeux africains de Nairobi (Kénya) en 1987. Ce programme est étalé sur quatre mois (Février-mai) avec des stages de quinze (15) jours une fois par mois (de février à avril), un régime interne d'un mois

Cette période de préparation est meublée par des rencontres internationales (tableau 2 )  
Or, selon le DTN "Nous n'avons eu que deux mois de préparation et sans compétition. Nous avons pensé, en allant en Bulgarie, avoir des combats, malheureusement nous ne pouvions pas boxer, ce qui a été un handicap pour nous(2)

et il conclut en disant que "ce programme n'a pu être réalisé qu'à moitié, faute de moyens financiers(2).

Dans ce cas peut-on exiger des boxeurs des performances satisfaisantes aussi bien sur le plan national qu'international ?

## II. - LE MATERIEL -

Partant d'une part du tableau dans lequel est établie la liste du matériel indispensable pour chaque ligue, et d'autre part de l'analyse du budget des saisons 85-86 et 86-87, on est tenté de se demander si la Fédération sénégalaise dispose du matériel nécessaire pour l'enseignement de la boxe ?

### II.1 - Les Salles :

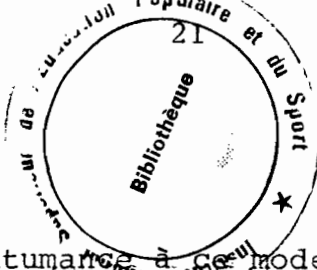
Jusqu'à l'heure actuelle elle ne dispose que d'une salle d'entraînement mise à sa disposition en 1973. Mais ce local, destiné en réalité à la sélection nationale, abrite à son sein trois sections de boxe de la Ligue de Dakar. En effet, trois clubs ayant les mêmes horaires d'entraînement et regroupant souvent beaucoup de boxeurs se partagent une surface de 112 m<sup>2</sup> (96 m<sup>2</sup> de surface libre et 16 m<sup>2</sup> occupé par un ring fixe sans protection).

Ce constat fait apparaître deux problèmes fondamentaux ; car le facteur environnement a son importance, non seulement sur le plan physiologique, mais aussi sur l'apprentissage technique et tactique des boxeurs.

#### II.1.1 - Les facteurs physiologiques :

L'exécution des mouvements ou des phases techniques de boxe demande des efforts relativement courts et intensifs. Et ce temps d'effort contraint le muscle à travailler dans des conditions anaérobies, en dette d'oxygène d'où une forte production d'acide lactique et une apparition précoce de la sensation de fatigue. Pour répondre aux exigences accrues d'oxygène et accélérer la ventilation pendant l'effort, le boxeur procède par de petites expirations buccales nasales peu profondes et scandées.





L'accoutumance au mode respiratoire s'acquiert pendant l'entraînement. Or, dans cette salle située au sous-sol du Stade Iba Mar Diop, on semble ne pas tenir compte de ces facteurs. Dans un local où il n'y a pas d'aménagement adéquat, les boxeurs s'essoufflent vite et s'exposent à des maladies des voies respiratoires.

#### II.1.2. - L'apprentissage technique et tactique :

La mobilité est un atout fondamental pour le boxeur, car en se déplaçant, ils modifient les données du face à face. Il s'ensuit donc que les placements et les déplacements répondent à une nécessité technique et tactique de l'affrontement. Or le boxeur, confronté à des difficultés de mobilité, a tendance à négliger l'outil principal du combattant : le jeu de jambe.

La boxe n'est pas seulement une affaire de bras. Le pratiquant demande beaucoup à ses jambes :

- de le porter où il faut et quand il faut ;
- de lui fournir les appuis indispensables au contrôle et à l'efficacité de ses mouvements ;
- de ne pas faiblir dans les mouvements difficiles.

La rapidité et la précision des gestes techniques des boxeurs dépendent de la qualité de l'utilisation de ces trois principes. Aucun champion n'a négligé ces points :

- . Georges Carpentier disait : "Mes poings, ce sont mes jambes". (1)
- . Assane DIOUF, de conclure que "Tout le travail du boxeur est basé sur les jambes". (2)

(1) Georges Carpentier in "Boxe". Ed. Robert Laffont - Paris. P.20

(2) Assane DIOUF - in "Boxe" - Ed. Robert Laffont - Paris . P. 20.

Autant de raisons qui font que, dès ses premières leçons, le jeune boxeur doit s'appesantir sur le travail des appuis, et pour cela, il lui faut de l'espace.

Après consultations des documents de la Fédération, on constate qu'il n'existe aucune réglementation faisant état de la dimension des salles de boxe. La conséquence est qu'on trouve des locaux où l'hygiène est méconnue, des salles sans plancher, sans lumière, ce sont presque des "hangars". D'autres se situent dans les CDEPS (Centre départemental d'Education physique et sportive) où on leur consacre une portion de véranda en bordure des tatamis des judokas ou des karatékas.

Le danger qui pèse sur les pratiquants limite beaucoup leurs possibilités technique et tactique.

### III. - LES EQUIPEMENTS ET INSTRUMENTS DE TRAVAIL -

La possibilité de produire une certaine qualité de travail dépend beaucoup des installations sportives dans les salles d'entraînement, et des instruments de travail. L'objectif est d'augmenter l'efficacité, en intensifiant la préparation et le perfectionnement des boxeurs à tous les étapes. Le projet de budget, cité précédemment, a mentionné le minimum indispensable à mettre à la disposition des pratiquants.

Qu'en est-il dans les salles ?

La consultation des documents de la FSB nous a permis de faire l'inventaire des équipements suivants :

- un ring de compétition en mauvais état, manque de bâche, corde, tapis ;
- une salle d'entraînement avec :
  - . 2 sacs de frappe
  - . 5 miroirs
  - . un ring fixe sans protection.

Notons l'absence de corde (à sauter) - de poire à frapper - de punching-ball - de médecin-ball - d'une pharmacie d'insuffisance de gants.

Cependant, d'après les techniciens de la salle, l'acquisition de certains de ces instruments a nécessité une contribution financière de leur part.

Cette attitude des prévôts, bien que louable, pose un problème de prise en charge des dirigeants en direction de leurs sections. Ce problème paraît crucial,

car selon le DTN "Il faut attirer l'attention sur le désintéressement des responsables de section de boxe. Ils laissent évoluer les prévôts comme ils entendent". (1)

Pourquoi ce désintéressement ?

En tout cas la tâche des techniciens n'est pas facile car, pour la plupart d'entre eux, il s'agit de se "débrouiller" avec les moyens du bord.

Parmi les gants utilisés, certains sont personnels et les autres sont offerts par les boxeurs italiens lors de leur tournée à Dakar en 1975.

Dans les régions, la situation est résumée dans cette phrase d'un responsable d'un club régional lors de notre enquête. "Il faut que nos boxeurs aillent en compétition à Dakar pour enfin porter des gants".

La situation du secteur des équipements sportifs se résume comme suit :

- ring en mauvais état
- insuffisance de gants
- absence de matériel d'apprentissage, de perfectionnement (poire, punching-ball, médecine-ball) et de protection (casque, coquille, capitonnage).

(1) Directeur technique national in "Rapport 85-86 et 86-87 . P.20

Chapitre II. - LES ACTIVITES DE LA FEDERATION' -

Par l'article 1 de la loi 61-09 du 14 janvier 1961 qui régit son statut, l'association dite "Fédération sénégalaise de Boxe" a pour but :

- 1°/ - d'organiser, de contrôler et de développer la pratique de la boxe anglaise, tant amateur que professionnelle ;
- 2°/ - de diriger, de coordonner et de surveiller l'activité des associations sportives pratiquant la boxe anglaise adhérant à la Fédération dans l'ensemble de la République du Sénégal.

Les régions sont représentées par des ligues régionales, selon l'article 8 du 14 janvier 1961 :

- Ces ligues sont placées sous contrôle de la Fédération ; elles exercent les sociétés affiliées, ayant leur siège dans la circonscription par les pouvoirs qui leur sont délégués par leur conseil de la Fédération.

Les deux entités ci-dessus jouent un rôle de premier ordre dans le développement de la boxe au Sénégal. De leurs actions conjuguées dépendra l'avenir de cette discipline.

#### I. - SITUATION ACTUELLE DE LA BOXE -

En décidant, en parfait accord avec le département de revenir à une Fédération en 1984, les membres composant l'organisation étaient conscients du rôle constructeur qu'ils avaient à accomplir. Un devoir qu'ils ont assumé jusqu'en 1986 en organisant, tant bien que mal, des manifestations sportives dans toutes les régions intéressées.

Cependant, trois ans ont passés et de perspectives en perspectives, on a abouti à une situation qui semble pénaliser les activités pugilistiques dans le pays.

Cette année, la reprise sportive a été constatée dans presque la totalité des disciplines. Des réajustement en réajustement, le football, le basket-ball, le volley-ball, le judo etc. sont quand même parvenus à poursuivre leurs activités. Quant aux boxeurs, ils font l'exception.

Pourquoi il n'y a pas de manifestations ?

Pourtant l'histoire plaide éloquemment en faveur de la boxe sénégalaise (Batling Siki, champion du monde en 1922 - Idrissa DIONE, champion d'Europe en 1955) que des exploits d'un passé glorieux. Aujourd'hui, elle est traitée en parent pauvre.

Après la situation qui a prévalu au lendemain des élections de 1988, il s'en est suivi un couvre-feu dès 21 heures. Et la boxe, dont les manifestations sont généralement nocturnes, s'est retrouvée en inactivité temporaire. Mais, même si l'année dernière la situation n'était pas favorable, cette année semble être celle de la démobilisation complète des clubs, des encadreurs et boxeurs.

En effet, à ce jour même, la boxe n'a pas encore démarré la saison et on semble s'acheminer vers une seconde année blanche, une autre année de chômage pour les boxeurs. Au rythme où vont les choses, c'est la survie du noble art qui est en jeu, on ne peut pas faire de la boxe sans pratiquants. Or les conditions sont loin d'être réunies pour inciter les jeunes à revenir dans les salles.

Le peu de boxeurs qui comptent encore poursuivre leur carrière sont sujet au doute.

Comment en est-on arrivé là ?

A l'origine, il semble qu'il existe un différent entre la Ligue de Dakar et la Fédération de Boxe depuis la saison dernière. Ce différent découle de la léthargie observée l'année passée et du passage de tous les arbitres de la C.R.A (1) à la C.C.A. (2) à l'occasion de l'examen continental du 5 avril 1987 à Dakar.

Face à cette situation, la Ligue de Dakar a réagi en organisant un stage d'initiateurs et d'élèves-arbitres pour "combler le vide".

L'Assemblée générale de la FSB, qui s'est tenue à Thiès le 21 janvier 1989 sans la participation de Dakar, a accentué davantage le différent.

Mais, pour mieux saisir le problème, nous allons exposer la situation qui prévaut dans les ligues à travers le Sénégal.

(1) C.R.A : Commission régionale des Arbitres.

(1) C.C.A. : Commission centrale des Arbitres.



## II. - LA SITUATION DES LIGUES -

En 1983 - 1984, sept (7) ligues ont adhéré à la Fédération sénégalaise de Boxe (Fleuve, St-Louis, Diourbel, Sine-Saloum, Casamance, Sénégal Oriental et Dakar). Cette année (1989), elle sont passées à quatre ( St-Louis, Ziguinchor, Kaolack et Dakar). Et bien qu'il existe des lieux d'organisation dans ces ligues régionales, en particulier au niveau des stades et des CDEPS, Dakar est pratiquement le seul lieu de rendez-vous des boxeurs. Et cela, malgré l'article 8 du règlement des championnats régionaux et nationaux : "Les régions sont tenues d'organiser des championnats régionaux".

Cela est-il le cas ?

Selon les propos du président de la Ligue de Kaolack en 1975 au moment même où la boxe est relancée dans le pays : "Ici à Kaolack où nous avons des boxeurs au Mbossé et au Guélewar, ce dernier n'a même pas pu nous fournir un seul boxeur pour le gala de ce soir. Ils se sont tous lassés et ont déserté les salles d'entraînement"(1). Et pour conclure il ajoute : "Même si celle-ci a été relancée au Cap-Vert, elle est loin de l'être dans les régions de l'intérieur".

Aujourd'hui, peut-on trouver pire que ça ?

Il faut reconnaître que Dakar détient le monopole de la boxe au Sénégal. Et cette monopolisation freine le développement de cette discipline dans les autres régions. qui, confrontées à des problèmes de transport et de finance, renoncent souvent aux manifestations telles que les galas inter-ligues ou même le championnat national.

(1) "Soleil" du 21 mai 1975.

Lors du dernier championnat pour la saison 1986 - 1987, des difficultés sont apparues quant à la prise en charge des boxeurs casamançais. La Fédération ne disposant pas toujours des fonds pour déplacer et héberger toutes les délégations, compte souvent sur la bonne volonté des dirigeants des ligues. Par conséquent, beaucoup de ces ligues régionales sont condamnées à travailler dans l'isolement, et dans quelles conditions ? Presque chaque année, seule celle de Dakar peut compter sur plus de deux clubs affiliés. "A chaque championnat national les ligues n'ont qu'une simple figuration"(1).

En effet, lors du championnat, chaque ligue régionale présente une sélection, mais souvent les boxeurs sont issus du même club. Le cas est parfois dramatique, car les sélectionnés sans compétition ont à combattre contre les boxeurs dakarois plus rôdés et plus aguéris.

Lors du championnat national (85-86), le massacre des boxeurs thieessois a constitué un élément détonateur. Et chose bizarre, c'est depuis cette année que cette ligue s'est désintéressée totalement de la boxe. Coïncidence ou hasard ? La question mérite réflexion pour la commission des règlements et pénalités présidée par Moustapa BA (Instructeur national et 2e. vice-président de la Ligue de Dakar).

Contrairement au Judo et au Karaté, le déclassement d'un boxeur ne tient pas compte de la technicité du pratiquant, mais se base surtout sur le nombre de combats. Mais cela suppose l'application de l'article 8 du championnat régional et des conditions adéquates. Or, ceci n'est souvent pas le cas dans les régions de l'intérieur.

(1) Procès-verbal n° 011/LD du 11.01.1989.

Dès lors, il se passe un phénomène psychologique chez le boxeur, à chaque fois qu'il est mis en situation de combat devant un adversaire mieux entraîné : c'est le phénomène de la peur. Elle saisit le boxeur quand celui-ci ressent la menace d'un danger réel ou imaginaire, et les circonstances du combat multiplient les motifs de peur : peur de l'adversaire, peur de souffrir, peur de mal faire ou de décevoir.

Quel que soit le motif, la peur a pour effet de perturber plus ou moins profondément le comportement du boxeur en provoquant des réactions inadaptées allant de l'inhibition motrice à la fuite. Le combattant, conscient de sa faiblesse, pense continuellement au risque suspendu au dessus de sa tête comme une épée de Damoclès. Sans entraînement sérieux et de multiples rencontres avec des adversaires différents, le boxeur est incapable de faire une évaluation réaliste et objective de sa valeur technique et tactique.

Considérant maintenant l'effectif des boxeurs de Dakar par rapport à l'effectif total, le recensement des licences au titre de l'année sportive 1986-1987 a donné les résultats suivants :

- Ligue de Dakar : 35 boxeurs
- Ligue de St-Louis - Kaolack - Ziguinchor :  
20 boxeurs.

Consciente de la force qu'elle représente au niveau de l'échiquier national (5 clubs sur les 8), Dakar dispose d'arguments de revendication non négligeable.

Quant à la Fédération sénégalaise de Boxe (FSB), elle ne peut démarrer la saison sans le "feu vert" de Dakar. Résultat, une épreuve de force dont l'issue n'est pas encore en vue et qui est responsable de la situation actuelle de la boxe dans le pays.

Qui a tort ? Qui a raison ?

L'essentiel n'est pas de trouver un fautif, mais de chercher les voies et moyens de sauver cette discipline. Il est temps de tirer la sonnette d'alarme et d'inciter les pouvoirs publics à se pencher sérieusement sur le sort d'une discipline qui se remettra difficilement d'une deuxième année blanche. Cependant cette situation n'est pas propre à la boxe. En lutte, à l'hippisme, au basket-ball etc., le même phénomène s'est produit. Dans tous les cas ce sont des luttes de personnes et de clans entre deux entités (la Fédération et la Ligue de Dakar) qui sont sensées gérer et développer l'essentiel de notre sport. Ce fait est significatif, car il explique une inadéquation de la conception du sport et de son organisation héritées de l'indépendance avec les réalités du pays. La majorité des pratiques sportives sont centralisées à Dakar alors que les régions ont un mal fou à s'organiser, à trouver les moyens pour s'entraîner correctement et à se déplacer pour les championnats nationaux.

Chapitre III. - L'ENSEIGNEMENT DE LA BOXE -

Comme dans tous les sports où les performances atteignent des sommets, la boxe a ressenti très tôt la nécessité de rechercher les formes les plus efficaces pour l'acquisition des connaissances. Mais cette préoccupation doit faire face à un certain nombre de difficultés. Une transmission d'idées et de savoir-faire moteurs à un sujet pris en tant que personne humaine présente d'énormes problèmes et d'incertitudes.

Ainsi, pour V. Wikiforov (1974) (1) "Lors de l'enseignement, ni l'échange métabolique, ni l'échange énergétique n'ont une importance essentielle : ce qui importe, c'est seulement l'échange d'information". Dans le cas de la boxe, une bonne partie de l'entraînement sera consacrée à l'acquisition des gestes techniques, à la maîtrise des opérations technico-tactiques et à la recherche d'une exploitation personnelle de ses propres capacités physiques et morales.

Compte tenu de cela, essayons de voir comment elle est enseignée au Sénégal ?

La visite de plusieurs salles de la région de Dakar nous a révélé trois procédés pédagogiques essentiels :

- Procédé 1 : l'assimilation des gestes techniques par un groupe de boxeurs alignés et sans partenaires.

Dans cette phase d'initiation pratique, les novices apprennent les positions élémentaires de combat et les mouvements du boxeur : c'est-à-dire la position correcte du poing, la garde de combat, les éléments de déplacement, les mouvements des coups, les actions

(1) TAJEB HOUICHI, EMIL JECHEV - "La boxe juvénile" P. 17.

défensives et offensives.

On utilise le terme "shadow-boxing" pour signifier cette boxe simulée. Certains entraîneurs utilisent des miroirs.

- Procédé 2 : l'assimilation, la correction et le perfectionnement des éléments technico-tactiques avec des gants d'entraînement : "La leçon".

La caractéristique de ce procédé, c'est qu'elle est liée à un grand effort physique et psychique des entraîneurs, en plus qu'il demande de consacrer beaucoup de temps pour le travail individuel avec chaque boxeur.

- Procédé 3 : c'est le combat libre qui consiste à mettre face à face deux élèves sans aucune restriction sauf celle de respecter les règles officielles (de l'AIBA).

Ces procédés représentent des étapes que chaque boxeur doit suivre lors de son apprentissage. Mais on peut se demander si cette méthode est adaptée aux caractéristiques de l'assaut ? Dans de nombreux sports, il existe des gestes plus ou moins standardisés que les pratiquants s'efforcent de reproduire avec la plus grande fidélité. Par contre en boxe, les mouvements techniques, pour respecter les principes d'efficacité, doivent être personnalisés et/à <sup>adaptés</sup> réflexion personnelle. Savoir délivrer correctement un direct(1) ou un crochet (2)

(1) Direct ) Les directs sont des coups longs délivrés à distance, décrivant une trajectoire rectiligne dans un plan voisin de l'horizontal. Il s'effectue par extension du bras. - Jean C.BOUTTIER "Boxe" Jean LETESSIER - P. 30

(2) Crochet : c'est un coup délivré bras fléchi, sans extension de l'avant-bras sur le bras - Jean Claude BOUTTIER - Jean LETESSIER. "Boxe". - P. 30.

devant l'enseignant ne préjuge en rien de la capacité d'utiliser à bon escient cette technique en situation de combat.

Or qu'est-ce qui se passe dans les salles ?

Les jeunes boxeurs passent la majorité du temps à simuler des phases techniques et tactiques, pendant ce temps, l'entraîneur donne "la leçon" à "un par un" dans un coin, ce qui fait que le combat destiné aux plus anciens se déroule sans véritable surveillance.

Ces procédés ont sans doute leur raison d'être, mais ne risquent-ils pas de conduire à une mécanisation des réponses technico-tactiques et de rendre le combat par la suite dramatique ?

Au cours de l'assaut, le boxeur est sans cesse confronté à des situations complexes qui ne se répètent que rarement. Les situations sont d'autant plus difficiles que durant l'affrontement, les combattants n'échangent pas seulement des coups, mais aussi une quantité d'informations et de signes qui leur permettent d'établir un véritable dialogue. C'est par l'observation de l'adversaire et l'expérience, que le boxeur acquiert la connaissance de ces signes. Saisir un signal visuel c'est presque anticiper sur l'action de l'adversaire et la réaction qu'on doit entreprendre, c'est-à-dire la contre-riposte en terme technique.

Posséder la capacité d'anticipation et de contre-riposte, c'est maîtriser d'abord l'observation et la lecture du comportement de l'adversaire. Cette capacité est connue sous le nom de "Coup d'oeil" du boxeur.



Mais les boxeurs ne sont pas dupes. C'est ce qui fait dire à John Torrès(1) "Les boxeurs sont tous des menteurs", en ce sens qu'ils cherchent toujours à cacher leur jeu, à ruser et à tromper l'adversaire par des feintes (2).

Alors on se demandera comment un jeune boxeur reconnaîtra-t-il les vrais signaux des faux sans un apprentissage spécifique au préalable ?

Doivent-ils passer de la répétition mécanique des procédés techniques à l'affrontement libre ?

Le besoin de construire un système d'actions adaptées dépasse le cadre des réactions réflexes simples. Pour cela, écoutons Jean PREVOST : la boxe est "le sport qui laisse place au génie"(3). Au cours du combat, chacun des boxeurs s'efforce de résoudre à sa manière les difficultés du combat autour des points forts caractéristiques de sa personnalité. Souvent les noms des boxeurs s'accompagnent d'un qualificatif tel que : le tigre, le cogneur, le mitrailleur, le bombardier, le styliste etc. Cette classification imagée n'est pas totalement dépourvue de sens. Elle correspond aux qualités dominantes du boxeur.

C'est sur cet aspect que le spectateur fonde son opinion et que le pratiquant approfondi sa connaissance de lui-même conformément au précepte socratique "Connais-toi, toi même".

(1) John TORRES in "Boxe" - P.19.

(2) Feinte : action de diversion pour créer une situation exploitable "Boxe". P.43.

(3) Jean PREVOST - in "Boxe". P. 109.

Qu'aurait été la carrière de Mohamed Ali s'il s'était entêté à travailler la boxe de près ?

Combien de boxeurs ont inconsciemment râté leur carrière en travaillant dans des compartiments de jeu qui ne sont pas les leurs ?

En dehors des considérations techniques et méthodologiques que nous venons de voir, deux constatations essentielles ont attiré notre attention.

1°/ Les jeunes affluent dans les salles mais très peu d'entre eux restent.

2°/ Les entraîneurs, pour la plupart, retraités, utilisent les mêmes procédés pédagogiques depuis 1965.

Comment expliquer ces faits ?

Bien de considérations peuvent être avancées. Les unes, plus immédiates, prennent en compte le problème des moyens (cf. chapitre INFRASTRUCTURE). Mais ces explications ne paraissent pas en elles-mêmes suffisantes. D'autres raisons, plus profondes doivent être recherchées pour vérifier ces constats, d'où le problème de la formation des cadres de la boxe sénégalaise.

Comment sont formés les cadres ?

## I. - LA FORMATION DES ENTRAINEURS

Elle est assurée à l'heure actuelle par la Fédération et les pouvoirs publics. Cependant, considérée dans sa phase initiale, elle n'est pas toujours suffisante. Une formation permanente des techniciens est indispensable, compte tenu de l'évolution rapide des connaissances.

L'efficacité professionnelle représente une évidente nécessité. En effet, médiateur unique entre le pratiquant et la performance, c'est autour de la personnalité de l'entraîneur que se dessine l'avenir du sportif et plus particulièrement du boxeur.

Ce qu'on demande à l'entraîneur, c'est d'abord le dévouement, l'expérience, la compétence et la réflexion. Compte tenu de cela, essayons de voir quels sont les moyens utilisés au Sénégal pour réaliser ces objectifs ?

Les premiers stages de 1er et 2e. degré ont lieu en 1965 après le retour de Idrissa DIONE (DTN) de France (cf. introduction). Et au dernier recensement en 1983-1984, la FSB dispose au total de :

- . 27 entraîneurs (16 à Dakar, 11 dans le reste des régions)
- . 3 instructeurs de boxe, diplômés de l'INS de Paris.

Aujourd'hui en 1989, soit vingt quatre (24) ans après leur formation, les entraîneurs se plaignent du manque de stages.

## II. - LA FORMATION DES ARBITRES -

Le succès d'un combat de boxe dépend, dans une large mesure, de la qualité de jugement des arbitres. Il faut donc que celui-ci possède une grande expérience, une connaissance parfaite des règlements et techniques de boxe.

Au Sénégal on semble avoir cerné ces principes, car, après leur première formation en 1971, les arbitres sont à nouveau réunis en stage le 5 avril 1987 à Dakar, pour les grades de juge-arbitre continental et international. A l'issue de ce stage, trois d'entre eux seront promus au titre de juge-arbitre international.

Mais, il se pose un problème, celui des compétitions. Les arbitres ne peuvent pas se passer des boxeurs, et il se trouve qu'à l'heure actuelle, la boxe est sur la voie d'une deuxième année blanche.

En quoi cela concerne-t-il les arbitres ?

Ce grade leur donne le droit d'officier dans les plus grandes compétitions mondiales. Cependant, le comité exécutif de l'AIBA doit opérer un choix de cinquante (50) juges-arbitres mondiaux parmi tous ceux qui ont le grade afin de dresser des listes. :

- Liste A : d'où sortiront ceux qui auront la chance d'officier dans les grandes compétitions mondiales.
- Listes B et C : constituées en quelque sorte par les suppléants en attente d'une défaillance au sommet.

Les critères de maintien dans les séries "B" et "C" reposent sur la pratique du juge-arbitre. Ainsi celui qui restera un an sans officier dans un gala international mettant en lice deux ou trois pays, se verra retirer momentanément ses prérogatifs. Il les retrouvera qu'après un stage et des tests concluants sous l'égide de l'AIBA.

Nos juges-arbitres pourront-ils se maintenir ?

- Chapitre III. - LES DIFFERENTES CONCEPTIONS DE LA BOXE -

Les moyens de transmission modernes offrent à des milliers de spectateurs, la possibilité de suivre les plus grandes compétitions de boxe telles que les championnats du monde professionnels ou continaux. Par conséquent, ce sont des images de grands combats rudes, violents et parfois sanglants qui s'impriment dans l'esprit du public. Images insoutenables, si on se rapporte à la morale de la société. Pour certains, c'est tout simplement une entreprise de "démolition" légale de l'être humain. Pour d'autres, c'est un sport à part, une escrime de poings dont l'objectif principal est la destruction de l'adversaire. Des points de vue hâtifs qui mettent en relief l'aspect le plus spectaculaire de cette discipline.

Mais la boxe est-elle réellement dangereuse ?

Il faut distinguer deux sortes de boxe totalement différentes.

- La boxe sans compétition : c'est la boxe éducative.
- La boxe de compétition : c'est le domaine de la boxe amateur et professionnelle.

#### I. - LA BOXE SANS COMPETITION -

Il est vrai que la boxe n'a pas bonne réputation et l'idée que sa pratique rationnelle peut offrir aux jeunes garçons un moyen de formation et d'éducation n'a pas germé subitement dans l'esprit des éducateurs.

D'abord méfiants, les milieux scolaires se sont montrés radicalement hostiles à ce sport apparemment "violent" et "immoral". Par exemple, en France, il a fallu attendre 1969 pour que la Fédération de boxe et le

Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports définissent des conditions d'une pratique éducative,

Par une codification de la pratique des jeunes, des écoles sont créées sous le contrôle d'éducateurs de la Fédération française de Boxe (FFB). Au Sénégal, la première école a vu le jour en 1970 par l'initiative de Mamadou DIALLO (Instructeur national et promoteur de Boxe). Mais elle n'a vécu que le temps d'une génération de boxeurs tels que les anciens champions du Sénégal : Camby KETA, Dape DIOP, Wahsine FALL etc.

Le problème fondamental est de savoir dans quelles conditions elle peut être éducative ?

L'instruction et l'entraînement du jeune boxeur visent deux objectifs.

- D'abord elle permet au plus grand nombre de bénéficier sans risque, en jouant des vertus éducatives d'un sport d'opposition : l'apprentissage du face à face, discipline du comportement en situation de combat, maîtrise des réactions psycho-affectives, connaissance de soi etc.
- Ensuite, elle offre la voie d'accès la plus sûre et la plus rationnelle à la boxe de compétition.

La formation du boxeur exige, comme celle des autres sportifs, une démarche pédagogique progressive du développement de l'individu. Aujourd'hui, l'avenir de la boxe de compétition est presque totalement basée sur la boxe éducative. On ne devient pas boxeur en brûlant les étapes.



Ainsi, parallèlement aux schémas traditionnels d'apprentissage, une approche pédagogique inspirée par la connaissance des besoins des jeunes sur le plan mental et psychique s'est avérée nécessaire.

Nous savons que le jeu en général peut susciter l'intérêt au cours des séances d'entraînement et augmenter la participation active en créant des émotions positives durant le processus d'apprentissage. Pour plusieurs experts, la préparation dans le cadre de la boxe peut débiter dès l'âge de 9 ans. Un grand pourcentage du temps d'entraînement est réservée à la préparation physique générale, à la coordination et au développement des qualités : de souplesse, d'adresse, de rapidité, de détente et de force. Par conséquent, il importe de maintenir l'intérêt des enfants par des situations de jeux variés. Pour cela, on peut avoir recours à des jeux mobiles d'adresse, de réflexe, de rapidité etc., aussi bien pour la partie préparation physique générale que pour la partie spécifique.

Exemple 1 : pour la connaissance de l'autre sur le plan corporel, on peut proposer le jeu du mouchoir. Il s'agit d'attacher le mouchoir sur une des parties du corps les plus vulnérables en boxe (la tête, le tronc) et de répartir les tâches.

- L'attaquant cherche à arracher le mouchoir à distance.
- Le défenseur essaye de le garder le plus longtemps possible.

Ainsi, on peut aborder les notions de garde, de parade, de déplacement et d'attaque en modifiant les points de fixation du mouchoir et les rôles des partenaires.

Exemple 2 : pour un travail plus spécifique, il est possible de proposer la situation suivante dans l'apprentissage du direct du bras avant.

- Toucher l'intérieur du gant ou de la main arrière du partenaire aussitôt qu'il l'aura ouverte.

Les conditions d'exécution sont les suivantes :

- Point de départ du poing, trajet rectiligne, blocage du poing au moment de l'impact, disponibilité des appuis, rechercher l'efficacité, retour du poing à sa position initiale.

Le processus d'application de cette technique ouvre deux voies pour la poursuite de l'apprentissage.

1°) - Le geste est totalement ou partiellement manqué et dans ce cas, les opérations ratées doivent être reprises jusqu'à ce qu'elles soient comprises, corrigées et réussies.

2°) - L'exécution globale est satisfaisante et nous entrons dans la phase de répétition pour la maîtrise du geste technique.

Le perfectionnement consiste à améliorer cette liaison signal-réponse dans toutes les circonstances créées par le comportement de l'adversaire : attaque, défense, ouverture du gant ou de la main à la face, au corps, latéralement.

Le même procédé peut être utilisé pour l'apprentissage du crochet ou de l'uppercut. Apprendre la boxe aux enfants en ayant recours aux techniques propres

à cette discipline et à la pédagogie moderne, est une façon de réhabiliter le noble art et de le soustraire à la démesure qui est entrain de le miner, car par définition "La boxe est un rapport où triomphe non la force brutale, mais la tenacité, l'ambition de vaincre l'adversaire par une parfaite connaissance de la technique dans toutes ses variétés et par une pensée tactique exacte" (1).

(1) Dr. Hamed KAROUI : in "la Boxe juvénile". - P.3.

## II. - LA BOXE DE COMPETITION -

La compétition implique souvent de pousser la "machine humaine" au maximum de ses possibilités, le sportif dépassant parfois celles-ci.

Quant au boxeur il ne dispose que d'une seule arme : le coup de poing. Mais une arme qui peut abattre un homme normalement constitué même en respectant les règles.

Actuellement, les enjeux de la boxe sont de plus en plus importants et les performances plus poussées et souvent au détriment de la santé des pratiquants. Dans la boxe professionnelle, les séquelles sont parfois graves et peuvent même être fatales. Par contre chez les amateurs des précautions sont prises sur quatre niveaux.

- Contre les traumatismes crâniens, l'obligation du port du casque est instaurée en 1984, lors des XXIII<sup>e</sup>. Jeux Olympiques à Los Angeles.
- Le nombre de rounds limité à trois fois trois minutes contre douze rounds pour les professionnels.
- Les primes des boxeurs sont sous forme de trophées.
- L'apparition de la catégorie super-lourd en 1983.

### II.1 - Les accidents de la boxe -

Dès 1928, le Docteur Harisson Martland, un pathologiste du New Jersey aux Etats Unis, a décrit les conséquences du Knock-out ou des coups répétés (1) "L'ancien

(1) Dr. Harrison Martland. In "Afrique Magazine" n°58 d'avril 1989.

boxeur est sujet à certains troubles mentaux caractérisés par une parole hésitante, des tremblements dans les mains et des mouvements anormaux de la tête". Plus tard, en 1968, le Docteur Oest Allemand, Berleiteur, a fourni des statistiques sur les traumatismes cérébrales. On décèle chez les boxeurs ayant effectué une longue carrière :

- des troubles visuels dans 25 % des cas ;
- une baisse de mémoire chez 32 % des cas ;
- une diminution du quotient intellectuel chez 50 %
- des difficultés d'élocution chez 42 %.

A l'heure actuelle, beaucoup de grands boxeurs sont frappés d'une déchéance physique liée à des troubles cérébraux :

- Ray Lugar Léonard atteint de la maladie d'ALZHEIMER (altération des cellules cérébrales) La moindre action dans la vie requiert assistance.
- Carlos Monzon (ex-champion du monde des moyens) est victime de crises de nerf répétées.
- Le légendaire Mohamed Ali (ex champion du monde des poids lourds) est cloué, à 46 ans, dans une chaise roulante, atteint du syndrome Parkinsonien (troubles moteurs et du langage).

La compétition ne provoque pas seulement une déchéance physique, elle peut être meurtrière d'une façon ou d'une autre, surtout avec la boxe professionnelle. En dehors de ces accidents, nous noterons, au passage, que des boxeurs ont disparu tragiquement en pleine carrière ou juste après avoir raccroché les gants.

Citons : - le Sénégalais Batling Siki, trouvé

mort d'un coup de couteau sur le dos, après sa victoire sur le Français Georges Carpentier en 1925,

- Sonny Liston trouvé sans vie à son domicile, après son combat contre Mohamed Ali, en 1971.
- Le Guinéen Kamara Diop, décédé "accidentellement" en 1972.
- Plus près de nous le KO (Knock-Out) tragique de l'Ivoirien David Thio, le 4 mars 1989 en France.

Le nombre de morts est certes évocateur, mais la question que nous nous posons c'est de savoir quelles sont les causes des accidents mortels des boxeurs ?

Pour cerner cette question, deux principales causes sont à considérer :

- causes physiologiques
- le boxing-business.

#### II.1.1. - Les causes physiologiques :

Les décès sont en rapport avec un accident cérébral aigu, pendant ou juste après le combat. Le coma et parfois le décès sont dus à une hémorragie cérébrale (hématome sous-dural aigu, hématome intracérébral). Un uppercut au menton ébranle la masse cérébrale qui, à force de micro-traumatismes, se liquéfie, sa partie nodale augmente et crée la cérébro-atrophie caractéristique du boxeur (schémas en annexe). Il en résulte une usure précoce des fonctions cérébrales et une prédisposition aux maladies.

## II.1.2. - Le boxing-business :

Il est vrai qu'on ne peut pas faire d'une activité donnée un gagne-pain sans avoir une philosophie différente de celle qui sous-tend une détente ou un simple amour. Cela est vrai pour la boxe ; car elle génère des intérêts que les boxeurs ne sont pas les seuls à se partager. Certaines personnes, même si elles ne montent pas sur le ring, cherchent à tirer profit de la popularité de cette discipline. Citons principalement les organisateurs et les promoteurs de boxe.

Bob Arum qui régné depuis 35 ans sur le monde du boxing-business mondial demeure le plus célèbre. A 57 ans le numéro un des promoteurs dirige ses affaires dans son quartier général à Las Vegas. Selon ses propres termes (1) "Je me suis occupé de Mohamed Ali avant de travailler avec Delon", avoue cet ancien avocat. "Après les Jeux de Montréal en 1976, le boxing-business a explosé et j'en ai profité".

L'action des hommes d'affaire dans le monde de la boxe est signifiante pour la simple raison qu'ils possèdent des actions dans la presse, l'hôtellerie, les salles d'organisation et la possibilité d'offrir de grosses primes. Les chaînes de télévision du monde entier permettent aux promoteurs de gagner des millions de dollars : Bob Arum vend aujourd'hui près de quatre vingt combats par an, et réalise plusieurs millions de dollars de chiffre d'affaire.

Dans le cadre du combat Mike Tyson-Frank Bruno du 25 février 1989, Tom Rose, patron de l'hôtel du

(1) - Bob Arum "in Figaro-Magazine" du 28 janvier 1989 - P. 116.

Caesar's World a expliqué les avantages d'une telle organisation pour l'hôtellerie (1) "Tyson ou Sinatra, c'est la notoriété qui compte. La boxe draine une bonne clientèle dans les salles de jeux". Toujours, dans le même cadre, l'hôtel Hilton, concurrent du Caesar's, a signé un chèque de 12 millions de dollars aux organisateurs.

Au niveau des salles d'organisation, celle de Las Vegas a fait le plein plusieurs semaines avant la date du combat, et ceci, malgré le prix des places : 50 à 620 dollars (15 000 à 180 000 F CFA). Il faut souligner aussi que la boxe est la seule discipline sportive à pouvoir rapporter les plus grosses bourses en un temps records. Le magazine "Sport" (2) a établi une liste des cents sportifs les mieux payés pour l'année 1988. Les trois premiers sont des boxeurs.

1°/ Mike Tyson (champion du monde des poids lourds) : 22 133 333 dollars pour sept rounds passés sur le ring.

2°/ Michaël Spinks (ex champion du monde des lourds) : 13 500 000 dollars.

3°/ Ray Sugar Léonard (ex champion du monde des moyens) : 11 700 000 dollars.

Mais la boxe professionnelle n'est pas seulement l'affaire des Européens ou des Américains. De jeunes boxeurs africains s'exilent pour réaliser leurs desseins : devenir professionnel, célèbre et riche. La création de

(1)- Tom Rose in "FIGARO MAGAZINE" du 28 janvier 1989. P. 116.

(2)- "Magazine Sport" in "Soleil" du jeudi 4 mai 1989.



de l'ABU (African Boxing Union) en 1973 a constitué une porte ouverte pour les professionnels Africains qui y étaient à l'étranger, faute de contrats intéressants. Ces boxeurs sont dans la plupart des cas bloqués par l'obtention de la nationalité du pays d'accueil, nationalité sans laquelle ils ne peuvent pas prétendre aux titres européens et mondiaux.

Que leur reste t-il à faire ?

Souvent ils sont obligés de boxer pour "quatre sous", faire des combats "bouche-trou" qu'ils mendient presque contre "n'importe qui". L'ABU a existé en tant qu'instrument de travail et de promotion de la boxe africaine. Mais en revanche, elle a disparu, faute de moyens en 1987, laissant ainsi les boxeurs africains à la portée du "premier venu".

Selon le "Point", (1) "Le boxing-business a ses travailleurs immigrés qu'il exploite". La loi des "Affaires" que les managers imposent le plus souvent aux Africains est celle des combats "arrangés" et de la "manipulation" de ces derniers. Sans public, sans ressources et sans appuis, ils sont des proies faciles pour les grands organisateurs et les tanors du boxing-business qui les transforment en "faire-valoir" bon marché. Ces boxeurs ne peuvent pas compter sur les membres de leurs communautés pour remplir les salles, vu les prix des places. Par contre, à défaut de drainer des foules, ils peuvent meubler le palmarès de quelques boxeurs en mal de popularité.

(1) Gilber Fila de la revue "Mbingo" - avril 1989, n° 435.

Pour cela, voici quelques exemples :

"Pour ne pas avoir respecté la règle du jeu imposée par son manager, Moussah Sangaré, un boxeur Malien, a passé un an et demi sans boxer".(1)

David Thio "ne figure même pas dans le classement africain des super-légers 1988"(2), pourtant il a combattu contre Terrence Ali "deuxième meilleur super-léger WBC et deux fois finaliste du championnat du monde (IBF en 1985 et WBC en 1987)". Résultat, le 4 mars 1989, des milliers de spectateurs ont vécu le KO qui a mis fin à la carrière du jeune Ivoirien à l'âge de 22 ans.

Le boxing-business a atteint une telle ampleur qu'en France, l'ancien grand champion du monde, Alphonse Halimi n'a pas hésité à condamner sévèrement l'attitude de la Fédération et de dénoncer l'anarchie qui s'est installée dans le monde pugilistique. Selon lui(3), "Les boxeurs amateurs désertent les rings et ceux qui restent, attendent d'être aspirés par le circuit professionnel. Les salles ont fermé les unes après les autres et l'image du "noble art" est ternie par les combats arrangés à coups de dollars avec la complicité de la Fédération qui prend son pourcentage au passage ..."

A l'origine de cette intervention, le combat Mac Collum-Ralf Mankrief : un ex-champion du monde contre un régional - selon Halimi, il est clair que "ça n'a pas de sens ! Le pauvre bougre a dû recevoir les consignes habituels : tu tiens trois ou quatre reprises, tu prends tes 3 000 dollars et tu t'en vas ...".

(1) Gilbert Fila de la Revue "Mnbingo" - avril 1989, n° 43.

(2) Idrissa Dione (DTN) in "Soleil" du 17 avril 1989.

(3) Alphonse Halimi - in "Figaro Magazine" du 28 janvier 1989.

Des combats de ce genre sont malheureusement de plus en plus fréquents, et beaucoup de jeunes boxeurs ne doivent leur vie qu'à la vigilance des arbitres ou des soigneurs. Et si, par mégarde ces derniers n'interviennent pas selon les règles 5 et 7 du code sportif de la boxe professionnelle, soit par un "jet d'éponge" pour le soigneur ou par "arrêt de l'arbitre", l'issue peut être dramatique. La boxe professionnelle souffre des "mafias" qui l'asphyxient, arrangent des combats avec la complexité des télévisions et fabriquent des palmarés des champions. Les Fédérations peuvent bien connaître les "escrocs", mais ne peuvent rien contre eux, ni contre les boxeurs qui se vendent pour un combat. Même la boxe amateur n'est pas épargnée par le fléau du "business". Le combat que se livrent certains dirigeants à la veille des J.O. laisse entrevoir d'autres aspects de la boxe de compétition. Les votes au sein des Fédérations internationales font souvent l'objet d'arrangement.

Le numéro un du boxing-business évoque ici les récents événements des derniers J.O. de Séoul. (1) "En donnant leurs voix au Pakistanais, les Coréens ont eu la garantie d'avoir la médaille d'or, moyennant le défraiement des arbitres le jour de la finale. Un financier local a acheté la décision des juges pendant les jeux".

Qu'est-ce qui s'est passé durant cette finale ?

Le super-welter Américain R. Jones (67-71 kg) a crié sa détresse quand il a réalisé qu'il venait de perdre le titre devant le Coréen S. H. Park. Les juges Soviétique et Hongrois le donnent vainqueur par 60 à 50 (c'est-à-dire domination dans tous les domaines).

(1) Bob Arum in "Figaro-Magazine" du 28 janvier 1989.

Par contre le juge Ougandais le voit perdre 59 à 59 (avec préférence au Coréen du Sud). Les juges Marocains et Uruguayen le donnent perdant 58-59.

Nous vous signalons que, selon la règle 20 de l'AIBA, les juges (au nombre de cinq) attribuent une note à chacun des deux boxeurs à l'issue de chaque reprise. Apparemment, la décision des juges n'a pas convaincu les dirigeants de l'AIBA parce que juste après le verdict, ils ont décidé sur le champ d'attribuer à l'Américain la Coupe "Val Barker" qui récompense le concurrent qui a démontré le meilleur style et qui s'est révélé le plus compétant des Jeux Olympiques (J.O.).

Livrée aux appétits des organisateurs, victime du jeu politique, la boxe de compétition fait pâle figure. Aujourd'hui s'est réveillé un polémique : faut-il définitivement fermer les rings ?

Autour de la question, deux camps semblent s'opposer. Pour les uns comme pour les autres les raisons avancées sont multiples.

- Raisons médico-scientifiques - (1) "Au nom de la Science, qu'on arrête cette boucherie ! La boxe a tué trop d'innocents pour qu'on la vende à coups de millions de dollars aux chaînes de télévisions". Ces propos sont du Pr. Lundberg, figure de proue de l'AMA (Américan médical Association). Ce quinquagénaire est reconnu comme étant le plus anti-boxe de la planète. Après son enquête sur les problèmes des lésions chroniques dans la boxe, il désigne les responsables du doigt.

(1) Pr. LUNDBERS in "Figaro-Magazine" du 28 janvier 1989.

- 37
- . En premier lieu les médecins qui assistent passivement à la destruction des sujets sains.
  - . Outre les arbitres qu'il juge incapables d'apprécier la gravité d'une blessure, il accuse les spectateurs, les annonceurs et les télévisions impliquées par les images sanglantes qu'elles diffusent.

Mais, pour lui, les véritables responsables restent les promoteurs dont la seule préoccupation est l'argent que les jeunes boxeurs leur font gagner.

Cependant, Georges Perez (un jeune chirurgien Français au service de Cancérologie de l'Institut Curie) ne partage pas son avis.

- Raisons technico-tactiques. - Georges Perez situe le chapitre des lésions chroniques aiguës sous l'angle de la pratique du boxeur. Son étude sur un groupe de 52 boxeurs ayant subi un examen clinique neurologique complet et un examen en IRM (images à résonance magnétique) a donné les résultats suivants :
  - . les boxeurs ayant une bonne technique pugilistique (les stylistes qui esquivent la plupart des coups) sont indemnes des lésions cérébrales ;
  - . les encaisseurs, boxeurs à la technique frustrée, n'esquivant pas les coups en sont exposés. On retrouve :
    - + 4 syndromes Parkinsoniens
    - + 2 maladies du cervelet (trouble de l'équilibre)
    - + des troubles de la mémoire et, pour chaque sujet atteint, une détérioration intellectuelle de gravité variable.

A partir de ces constatations, il a isolé les "imprudences" qu'il résume en "facteurs de risque". Ces facteurs sont au nombre de douze :

- . les encaisseurs ;
- . les entraînements trop durs ;
- . les carrières trop longues (supérieures à 12 ans)
- . les "come-back" ;
- . l'âge avancé (plus de 30 ans) ;
- . les combats inégaux ;
- . les combats trop durs, les uns à la suite des autres ;
- . le boxeur "sonné" pendant le combat terminant sur les talons sans être mis K.O ;
- . les boxeurs insuffisamment préparés (physiquement et techniquement),
- . le nombre élevé de combats dès le jeune âge ;
- . le nombre élevé de défaites ;
- . repos insuffisant entre les combats.

Il suggère donc un assainissement de la boxe en tenant compte de ces douze facteurs de risque.

Qui de ces deux scientifiques a raison ?

En tout cas, ce n'est pas un simple hasard si la boxe continue à être pratiquée et honorée par des sportifs.

La motivation du boxeur ?

Le mobile est résumé dans la formule "hungry fighter". L'histoire de la boxe est pleine de ces récits de boxeurs déshérités, condamnés par leur milieu et leur condition à un sort misérable et à qui la boxe a offert une planche de salut. Combien de grands champions sont voués dès leur naissance à la misère et à la faim, rejetés par la

société, livrés à la loi de la rue, mais devenus mondialement célèbres et multi-millionnaires à coups de poings ? Une enfance vécue dans un milieu où l'effort physique fait partie des conditions habituelles d'existence prépare mieux à la pratique de la boxe qu'une jeunesse dans le confort et le bien-être. Imagine t-on un homme de la "haute classe" se compromettre avec un noir analphabète sinon par policier interposé ? Le désir de prendre sa revanche sur la vie est un comportement que la simple motivation financière ne peut expliquer.

Beaucoup de grands boxeurs se sont distingués par leur snobisme et leur goût du luxe :

- . Ray Sugar ne se déplaçait jamais sans une suite de quinze personnes, médecins, coiffeur, secrétaires, chauffeur etc.
- . Carlos Monzon (ex-champion du monde des moyens) est spécialiste des grandes stations balnéaires, des virées nocturnes et des voitures de marque.

La liste peut être longue, car chacun de ces "grands" a des manies empruntées à la classe bourgeoise dont il n'est pas issu.

Selon Rioux Thomas (1), il faut tenir compte de deux phénomènes sportifs :

- . un phénomène de distinction,
- . un phénomène de référence.

Les membres d'une classe sociale, pour se distinguer, prennent des comportements de ceux de la classe supérieure comme groupe de référence. Cependant, chaque groupe pratique des disciplines propres à sa classe comme

(1) Rioux Thomas, voir cours Sciences humaines - 4e. année 1989.

30

système d'identification. Outre l'influence de ce double phénomène sur le comportement, on observe aussi le lien étroit entre le choix de la discipline sportive et la classe sociale d'appartenance. Un exemple sur la carrière de Monzon par Jean Pierre Gallois explique ce phénomène d'appartenance sociale et pratique sportive.

(1) "La boxe, à moins d'être doué pour le football, est en Argentine le seul espoir honnête d'ascension sociale pour les gosses du caniveau".

Il est plus facile de juger quand on n'est pas directement concerné par un problème. La boxe est un moyen d'expression, d'affirmation et de promotion sociale. Ces "fous du ring" comme on les appelle ne sont pas aussi méchants qu'on le pense. En effet, beaucoup considère le boxeur en tant que bagarreur; pourtant, sur le plan social, ils sont d'une grande générosité. Pour parler de Ray Sugar Léonard, Pierre Rey du "Paris Match" a employé ces termes (2) "Partout où il passait, il laissait derrière lui un sillage d'argent, des dons pour la lutte contre le cancer, des chèques pour des oeuvres de bienfaisance". L'actuel champion du monde des lourds, Mike Tyson (au-dessus de 79,378 kg) n'hésite pas à donner sa droite en guise d'interview, par contre, il est désarmé devant un mendiant. Lors d'une visite dans un orphelinat en janvier 1989, il a déclaré (3) "C'était plus facile de signer un chèque à une association d'entraide. J'ai voulu venir ici pour leur montrer qu'ils ne sont pas seuls et qu'on pense à eux". Et il ajoute "Je retrouve mon passé dans ces rues".

(1) Jean Pierre Gallois in "Paris Match" du 26 février 1988.

(2) Pierre Rey in "Paris Match" du 27 avril 1989.

(3) Mike Tyson in "Figaro Magazine" du 28 février 1989.



Pourquoi faut-il que des êtres aussi exceptionnels soient punis parce qu'ils exercent un métier dangereux ? Le risque est-il propre à la boxe ?

Faut-il rappeler ces chiffres (1) du "Jeune Afrique Magazine" , le taux de décès par rapport au nombre de pratiquants :

- alpinisme, ski : 51 pour mille
- football américain : 3 pour mille
- plongés sous-marine : 11 pour mille
- boxe : 1,3 pour mille.

Peut-on parler de "Victimes" lorsque deux hommes de même poids, habiles, résistants et courageux décident de s'affronter alors qu'il leur suffit d'un signe de la main pour que le combat s'arrête ? Perchés sur des sommets, des "fous" se jettent du haut des buildings. D'autres dévalent des abîmes sur des planches ou roulent à 300 km/H sur des pistes glissantes ou mouillées. Certains gravissent des falaises vertigineuses par la seule force de leurs doigts.

Qu'est-ce qu'ils cherchent ? Peut-être l'exploit ou le plaisir ?

On pourrait ainsi passer en revue toutes les disciplines sportives, chacune a sa spécificité, son public, ses supporters. La violence n'est pas propre à la boxe. Prenons le cas de la lutte avec frappe ou du football.

- Lutte avec frappe :

Il y a quelques années, cette discipline traditionnelle a fait l'objet d'une polémique autour de la

(1) "Jeune Afrique Magazine" n° 55 de janvier 1989.

question (1). "Faut-il abandonner la lutte avec frappe?". A l'origine du débat, le triste K.O de Docteur FAYE devant Toubabou Dior - L'interdiction de cette forme de lutte à la télévision est survenue à la suite de la série d'autres K.O successifs : de Robert Diouf, de Mbaye Gueye, de Toubabou Dior devant Pape Kane. Pourtant moins d'un an après, le Stade Iba Mar Diop a retrouvé son public, ses combats du dimanche. Des séances de signature de contrat sont même projetées en direct à la télévision. Un public nombreux, rivalisant avec celui du football malgré le coût des billets, assistent ainsi hebdomadairement aux affrontements entre deux lutteurs aux visages découverts, les poings nus, sans protection et souvent de poids différents.

- Le football :

(2) "Le football tue". C'est sur ce constat que Ziad Liman de l'hebdomadaire "Jeune Afrique" a abordé le problème de la violence dans les stades au lendemain de la catastrophe de Sheffield (95 morts) au mois d'avril passé. Chaque semaine dans le monde entier, la folie brutale prolifère dans les terrains de football : plus de huit cent morts au cours des vingt cinq dernières années, selon "J.A.". Le football est passé pour être un "défouloir" brutal et dramatique des sociétés modernes : un face à face entre deux camps, un champ de bataille, des joueurs et des officiels passés à l'arme blanche, des policiers à l'assaut des foules.

Et si on imposait un veto absolu sur le football professionnel pour qu'aucun désastre semblable à celui de Sheffield (Angleterre) ou de Heysel (39 morts en Belgique) ne puisse plus se reproduire ?

(1) Mémoire Amar Ndiour - année 82-83. P. 44

(2) Ziad Liman in "Jeune Afrique" - N° 1477 du 26 avril 1989.

Imagine t-on le soulèvement que cette nouvelle aurait provoqué ?

Le football comme la boxe est un jeu populaire capable de susciter des passions ; car bienqu'il n'y ait pas de juges-arbitres sur les gradins, ce sont les mêmes qui trinquent : les prolétaires et les garçons de la rue. Si en athlétisme ou au tennis le spectateur contient sa passion et se contente d'apprécier, au football, en lutte ou en boxe, c'est la passion agissante. Nous ressentons tous le besoin, à un moment ou à un autre, d'abandonner notre peau de tous les jours pour plonger dans la non responsabilité ; car, comme l'a si bien dit Anthony Burges (1) "Si l'éducation permet de s'accomplir en écoutant du Beethoven ou en regardant Hamlet, les prolétaires en sont réduits à se débarrasser de leurs pulsions les plus primitives à travers des spectacles capables de déchaîner leur bellicisme". Ce phénomène peut se réaliser à travers le sport ou dans d'autres milieux à travers les bandes de motard, le hooliganisme, les boîtes de nuit.

Et si on doit interdire un sport dès lors que survient un accident ou un décès, ce sont plusieurs dizaines de ceux-ci qui vont disparaître.

(1) Anthony Burges in "Paris Match" du 27 avril 1988. P. 32.

- C O N C L U S I O N -

Nous avons vu dans la partie introduction de ce mémoire que l'histoire de la boxe au Sénégal est pleine de prouesses, de titres sportifs de grande valeur, de résultats élogieux.

La venue d'Idrissa DIONE dans les années 60 a permis de placer la boxe parmi les disciplines sportives les plus populaires. Sur la lancée, une organisation fédérale avec des ligues, de nombreux galas professionnels surtout en 1975, et un soutien financier de l'Etat, ont voilé les véritables problèmes inhérents à ce sport dans un pays en voie de développement.

Lorsqu'on regarde ce qui reste, à l'heure actuelle, des ligues à travers le pays, quand on visite les rares salles d'entraînement de la capitale, avec son matériel lamentable voire même inexistant, lorsqu'on observe les quelques boxeurs en tenue presque précaire sous la conduite des entraîneurs le plus souvent "dépassés", alors on est amené à poser la question "Comment en est-on arrivé là" ?

Il est bien sûr difficile de répondre de façon précise à cette question, dans la mesure où des facteurs historiques de tous ordres vont intervenir et interviennent encore dans ce qui touche de près ou de loin à la boxe (facteurs économiques, sociologiques, culturels, individuels ...). Mais dès à présent, il est possible d'avancer des idées, d'entamer une réflexion en fonction des problèmes cruciaux qui bloquent le développement et l'évolution de cette pratique sportive, problèmes qui peuvent être répertoriés et discutés.

- Depuis une dizaine d'années, on trouve les mêmes personnes ayant des responsabilités au sein de la Fédération et (ou) de la ligue de Dakar. Cela signifie-t-il un désintéressement des jeunes ou un blocage des anciens ?

- A l'intérieur du pays, des ligues qui n'existent que de nom ; à Dakar une Fédération et une ligue qui s'opposent.

L'organisation en ligue est-elle viable ?

Pourquoi ces luttes intestines ? Quels sont les intérêts des uns et des autres ?

- Les salles sont presque désertes, alors que les enfants aiment pratiquer la boxe et ils sont de plus en plus scolarisés. Les enseignants d'EPS n'ont pratiquement pas de formations en boxe.

- L'enseignement est-il adéquat ? la boxe, comme tout autre sport olympique, évolue rapidement et les techniciens ne sont pas recyclés depuis 1965.

- Une gestion financière fédérale négative. Le sport de haut niveau suppose une volonté politique et des conditions modernes d'entraînement, pourtant le sponsoring est à l'ordre du jour.

La boxe au Sénégal a conquis ses lettres de noblesse ainsi qu'en témoignent les nombreux exploits de quelques pionniers : Batling Siki (ex champion de France des mi-lourds), Idrissa DIONE (champion d'Europe des welters). Ceci prouve que les Sénégalais ont des aptitudes non négligeables pour la pratique sportive. Il serait donc dommage de priver notre pays d'une discipline capable de produire à moyen terme des résultats intéressants.

- BIBLIOGRAPHIE -

I. OUVRAGES -

- . TAIEB HOUICHI et EMIL JETCHEV.  
"La boxe juvénile" - AIBA.
- . JEAN-CLAUDE BOUTTIER et JEAN LETESSIER.  
"Boxe" ed. Robert LAFFONT - S.A 1978.

II. ARTICLE DE PRESSE -

- . SOLEIL du 13 juin 1972
- . " " 7 novembre 1973
- . " " 18 décembre 1975
- . " " 19 février 1975
- . " " 20 mars "
- . " " 27 avril "
- . " " 10 octobre 1976
- . " " 21 janvier 1977
- . " " 20 mars 1986
- . " " 13 mars 1989 P. 24
- . " " 15 mars " P. 15
- . " " 30 mars " P. 18
- . " " 01 mai " P. 10
- . JEUNE AFRIQUE N° 1468 du 22 février 1989 P. 52
- . " " N° 1471 du 15 mars 1989 - P. 15
- . " " N° 1477 du 26 avril 1989 P. 41
- . PARIS MATCH du 26 février 1988 P. 61
- . " " du 27 avril 1989 P. 31 et 32
- . AFRIQUE MAGAZINE N° 58 - Avril 1989 - P. 34 à 37.
- . FIGARO-MAGAZINE du 28 janvier 1989 - P. 115 à 122.
- . WALFADJRI N° 148 du 3 février 1989 - P. 20.
- . " N° 158 du 14 avril 1989 - P.24.
- . MN BINGO N° 435 - avril 1989 - P. 33. P. 41.
- . Revue EPS NO 214 - novembre-décembre 1988.



III. - MEMOIRES -

Mémoire AMAR NDIOUR - 1982-1983.

Mémoire CHEIKH AHMED TIDIANE SARR - 1987-1988.

IV. - RAPPORTS DIVERS -

- . Rapport financier 1985-86 et 1986-87.
- . Rapport 1983-1984 de la Direction technique nationale.
- . Rapports d'activités 1983-84, et 1986-87.
- . Procès-verbaux de la Ligue de Dakar 1988-89.

-oo00oo-

- A N N E X E S -

Idrissa DIONE,  
Directeur Technique National.

**P**ROJET DE **B**UDGET

DU DEVELOPPEMENT DE LA **B**O X E AU SENEGAL : 1984 - 1985

REGION DE DAKAR :

Ifrastucture :

Un Ring de Combat Complet .....	1 500 000 F.CFA
Equipement de la Salle d'Entrainement l'Equipe Nationale ...	
8 Paires de Gants de ONCES à 17 000 F.CFA la Paire ....	136 000
3 Sacs à frapper à 15 000 F.CFA le Sac X 3 = ....	45 000
2 Paires à frapper à 20 000 F.CFA la Paire X 2 = ...	40 000
6 Punching Ball à 30 000 F.CFA le Punchinf X 6 = ...	180 000
6 Casques de Protection à 20 000 le Casque X 6 = ...	120 000
6 Paires de Gants de Sacs à 8 000 F.CFA la Paire = ...	48 000
TAPIS de Ring (Mousse etvBache) = .....	120 000
12 Empoule à 800 F.CFA l'empoule = .....	9 600
20 TAPIS de Culture Physique à 3 000 F.CFA le Tapis = ...	60 000
1 CHRONO = ...	30 000
1 Pharmacie = ...	20 000
1 Armoire pour le Matériel =	30 000
2 Planches à frapper à 10 000 F.CFA la Plache = .....	20 000
10 Médecines Ball à 5 000 F.CFA la Paire =	50 000
3 Paires de Gants de Professeur à 17 000 F.CFA la Paire =	51 000
10 Cordes à SAUTER à 2 000 la Corde	20 000

Matériel minimum indispensable à remettre au C. R. P. pour distribuer aux Associations des Régions.

Tableau I

CALENDRIER DE COMPETITIONS INTERNATIONALES  
ET DE PREPARATION AUX JEUX OLYMPIQUES -SAISON 1987-1988

-----

! DATES	: COMPETITIONS	: LIEUX	: OBSERVATIONS.
: 16 Janv.:	SENEGAL	:	:
: 1988	GUINEE CONAKRY	CONAKRY	:
:	:	:	:
:30 JANV.:	SENEGAL	:	:
: 1988	MALI	BAKAKO	:
:	:	:	:
:15 FEVR.:	SENEGAL	CUAGADOUGOU:	:
: 1988	BOURKINA-FASO	:	:
:	:	:	:
:25 FEVR.:	SENEGAL	:	:
: 1988	GUINEE-CONAKRY	DAKAR	:
:	:	:	:
:6 Mars	Tournoi de	VENISE	:
: du 15	Venise	:	:
:	:	:	:
:Du 10	:	:	:
du 15Avril	Tournoi de	St NAZAIRE:	:
:	France	:	:
:	:	:	:
:Du 25Avr:	:	:	:
: du 1erMai	Tournoi R.P.A.	CARLESRICHE	:
:	:	:	:
:30 Mai	Tournoi HASSAN	Casablanca	:
:	II	:	:
: Juin88	Stage Perfect.	HAVANE	:
:	compétitionsCuba:	:	:
:	:	:	:
:Juillet	Stage Perfect.	Bulgarie	:
:	Compétitions	:	:
:	Sifia	:	:

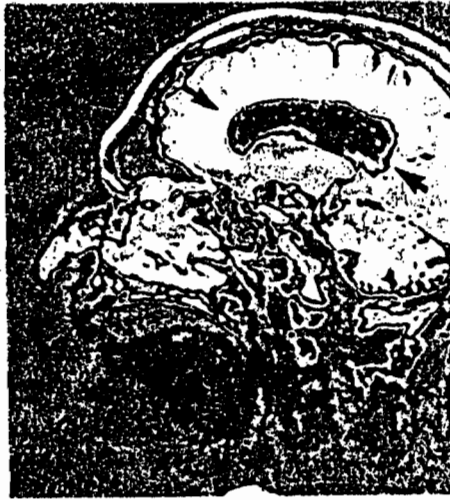
Tableau II

Journal	Dépenses	Recettes	Solde	Observations
Abonnement BP .....	5.500			
Achats divers .....	174.285			39 % des recettes
Affranchissements ...	39.765			9 % des recettes
Locations .....	9.200			
Frais déplacements ..	10.000			
Transports .....	92.500			21 % des recettes
Frais de secrétariat.	88.000			20 % des recettes
Autres frais divers..	28.000			
Solde en banque .....		2.796		
Affiliations .....		35.750		
Renouvellement licence		25.000		
Dons .....		55.000		
Subvention .....		500.000		
	447.250	618.546	168.500	72 % des recettes dépensées en 1985
Abonnement EP .....	7.500			
Déplacement .....	105.000			
Frais divers .....	21.000			
Intérêts et Agios Ban- caires .....	6.436			
Affiliations .....		6.500		
	139.936	6.500	-133.436	
Achat .....	4.500	3.250	- 1.250	
TOTAUX .....	591.686 =====	628.296 =====	36.610 =====	c/ 30.084 en banque soit une diff. de <u>F. 6526</u>

Tableau récapitulatif des rapports financiers  
1985-1986 et 1986-1987.

Coupe sagittale

(1)



IRM anormale : atrophie corticale, atrophie centrale premier, deuxième ventricules très dilatés (noir).

Ce boxeur cumule six facteurs de risque.

Coupe frontale

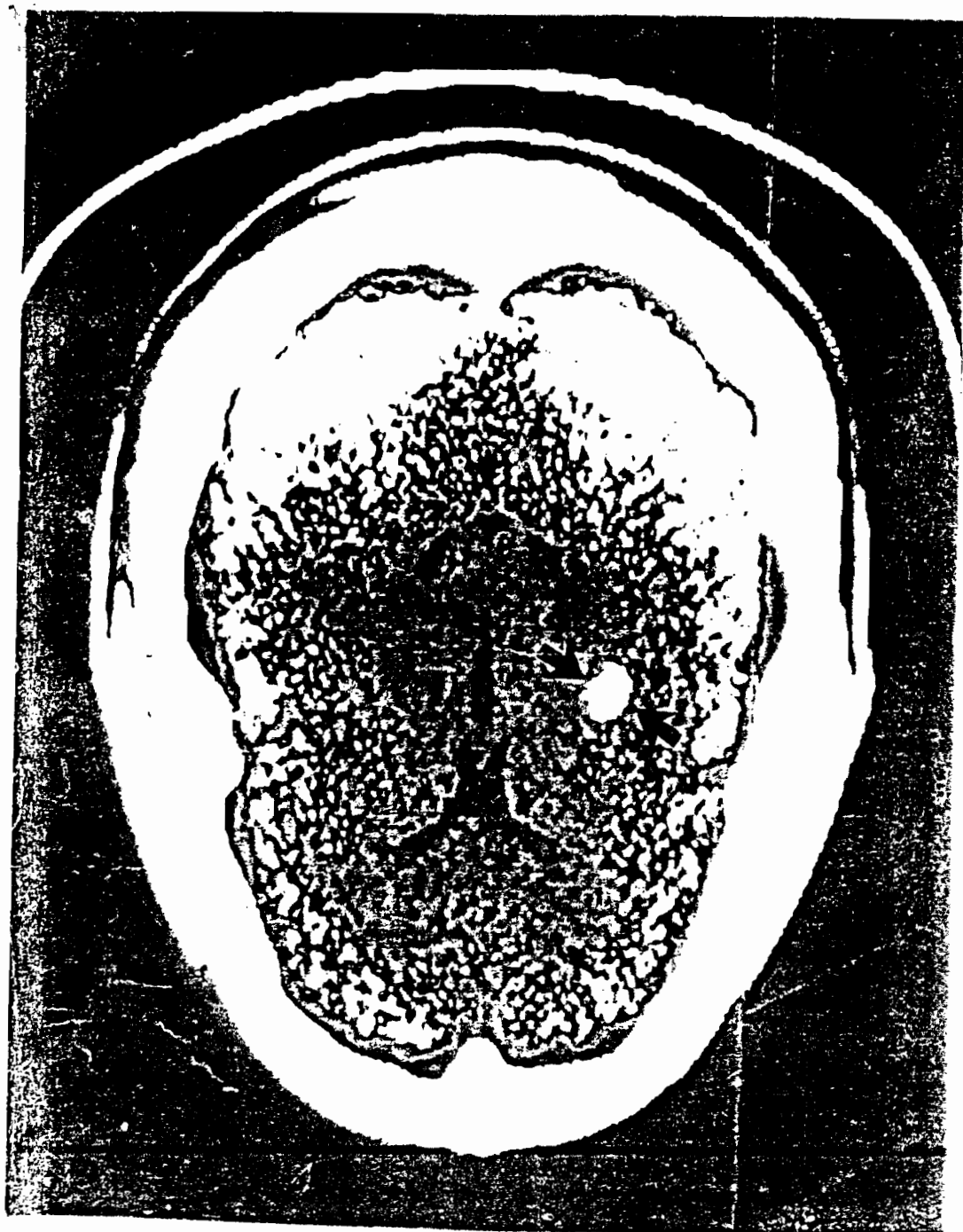
(2)



IRM anormale : atrophie corticale et atrophie centrale (en noir) premier et deuxième très dilatés.

Ce boxeur cumule cinq facteurs de risque.

Ces deux images à résonance magnétique (IRM) concernent deux anciens boxeurs. Le diagnostic établi par le service de Neuroradiologie du Pr. CABONIS (spécialiste en médecine-boxe).



Ces IRM révèlent une lésion quasi irréversible du cerveau de traumatisme observé sur le cliché (tache blanche) comprimant les centres de commande de la mémoire de la vue et de l'équilibre. C'est l'exemple type du "punch-drunk".



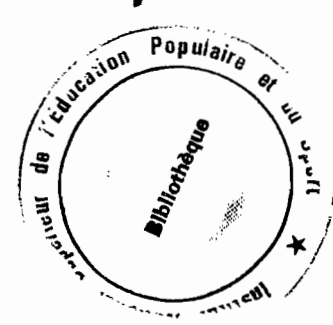
Louis Barrick Alias Batling Siki  
Champion du monde des mi-lourds.



ASSOCIATION FRANÇAISE  
Ex C [redacted] FRANCE



STUDIO MARI PHOTO  
CENTRE DE  
SPORT 961.01.707



44  
EDDY DIONE

*Champion de France des Welters*

*Manager ASSANE DIOUF*

